**Mémoire en vue du Budget 2023 – Fédération canadienne des syndicats d’infirmières et infirmiers**

S’appuyant sur le mémoire soumis, en octobre 2022, au Comité permanent des finances dans le cadre des consultations pré-budgétaires, la Fédération canadienne des syndicats d’infirmières et infirmiers (FCSII) est ravie de soumettre un mémoire au ministère des Finances afin de détailler les principales initiatives que le personnel infirmier du Canada aimerait voir dans le Budget 2023 du gouvernement. Nos propositions mettent l’accent sur le besoin d’agir, en toute urgence, en raison de la pénurie criante de personnel infirmier qui envenime les systèmes de soins de santé partout au pays. Confrontés à des milieux de travail stressants et peu sûrs, et devant faire des quarts de travail doubles ou triples, les infirmières et les infirmiers se voient forcés d’abandonner la profession qu’ils aiment.

Les enjeux sont considérables pour les patients et notre économie. Les travailleurs de la santé représentent plus de 10 % de la main-d’œuvre au Canada et près de 8 % du PIB total du pays. Les infirmières et les infirmiers constituent le plus grand groupe de professionnels de la santé réglementés et sont responsables de la majorité des soins directs dispensés au Canada. Pour bâtir une économie résiliente, il est donc crucial de mettre en place un système public de soins de santé qui soit viable.

En ce moment, notre système public de soins de santé est sur le point de s’effondrer. Une action coordonnée de la part de tous les ordres de gouvernement est nécessaire pour améliorer les soins aux patients et offrir un soutien aux travailleurs de première ligne qui ne tiennent qu’à un fil. Cela doit comprendre une augmentation des transferts en santé versés aux provinces et aux territoires, s’accompagnant de reddition de compte claire afin de dispenser de meilleurs soins aux patients, et créer des milieux de travail sûrs et viables pour le personnel infirmier et autres travailleurs de la santé.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral investisse dans les mesures de maintien en poste et retour au travail du personnel infirmier, y compris un Fonds pour le maintien en poste du personnel infirmier, conçu pour offrir un soutien aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux employeurs du secteur de la santé, aux syndicats, afin qu’ils puissent mettre en œuvre des initiatives urgentes, fondées sur les données probantes, et permettant de soutenir notre main-d’œuvre infirmière et s’assurer que des soins publics de qualité soient encore là pour les générations à venir.

*Fonds pour le maintien en poste du personnel infirmier afin d’augmenter le nombre de programmes éprouvés de maintien en poste dans les établissements de santé*

Établi en collaborant directement avec les syndicats infirmiers et les employeurs, un financement fédéral ciblé pourrait régler, en toute urgence, des problèmes fondamentaux qui poussent plusieurs nouvelles et nouveaux diplômés en sciences infirmières hors du système de soins de santé, et faire participer le personnel infirmier plus expérimenté à des initiatives plus pertinentes afin de mieux les retenir.

Les mesures pourraient comprendre l’amélioration d’initiatives éprouvées et de programmes de mentorat ciblant les nouveaux diplômés afin d’aider les infirmières et les infirmiers plus jeunes à acquérir les compétences requises pour réussir dans un environnement de travail qui pose tellement de défis au moment où ils commencent leur carrière.

Cela voudrait aussi dire qu’on pourrait offrir à davantage de personnel infirmier expérimenté – épuisé après avoir travaillé pendant des années en manque de personnel et pensant à prendre une retraite précoce – des rôles moins exigeants sur le plan physique et psychologique, notamment des rôles de mentors aidant les nouvelles infirmières, ou les moins expérimentées, au moment où elles entrent sur le marché du travail ou font une transition entre les unités de soins.

*Mesures fiscales pour le maintien en poste et le retour au travail du personnel infirmier*

Les infirmières et les infirmiers sont non seulement forcés à faire des quarts de travail supplémentaires ou des heures supplémentaires obligatoires, mais certains se retrouvent aussi à avoir à payer davantage d’impôt en raison de cela. Ce qui affaiblit encore plus leur moral. Les infirmières et les infirmiers ne devraient pas se retrouver avec une facture d’impôt plus élevée lorsqu’ils font le travail supplémentaire qu’on exige d’eux ou quand ils reçoivent des incitatifs financiers pour travailler aux premières lignes et gérer des défis sans pareil.

Les infirmières et les infirmiers du Canada proposent un avantage fiscal ciblé de deux ans, conçu pour inciter le personnel infirmier qui cherche la porte de sortie ou prend une retraite précoce à demeurer dans la profession, tout en offrant une nouvelle motivation à revenir au sein de la main-d’œuvre à ceux et celles qui ont déjà pris leur retraite.

Les infirmières et les infirmiers à la retraite s’inquiètent à savoir si le revenu qu’ils recevront s’ils reviennent au travail les ferait passer à un palier supérieur d’imposition, réduirait les déductions auxquelles ils ont droit et, par conséquent, diminuerait grandement les avantages financiers à revenir au travail. Les infirmières et les infirmiers de première ligne nous disent aussi, y compris ceux qui travaillent dans des régions où le recrutement est difficile, qu’ils paient davantage d’impôt en raison des heures supplémentaires excessives et autres incitatifs financiers qu’ils reçoivent.

Devant cet exode sans précédent d’infirmières et d’infirmiers quittant la profession, le gouvernement fédéral doit agir pour s’assurer que ces personnes ne soient pas forcées de payer davantage en raison du travail supplémentaire exigé d’elles pour assurer la sécurité du public. Une mesure fiscale, telle une déduction, dans la déclaration de revenu, des heures supplémentaires obligatoires et autres incitatifs financiers pourrait aider à faire pencher la balance pour le personnel infirmier de première ligne sur le point d’abandonner la partie, tout en aident à convaincre ceux et celles qui ont quitté à revenir au sein de la main-d’œuvre. Tout comme cela se fait pour les autres professionnels médicaux d’urgence, par exemple les premiers intervenants, on devrait offrir des avantages fiscaux aux infirmières et aux infirmiers.

*Mesures adaptées de soutien à la santé mentale pour le personnel infirmier affichant de graves symptômes sur le plan psychologique*

Tirant parti du travail de conception auquel la FCSII a participé avec Espace Mieux-être Canada afin d’adapter les programmes de santé mentale aux besoins et au vécu du personnel infirmier, nous avons maintenant une occasion d’élaborer davantage de ressources pour répondre aux besoins du personnel infirmier affichant encore plus de symptômes sur le plan psychologique. Le programme de thérapie cognitivo-comportementale offert sur l’Internet connaît un grand succès. Il s’adresse au personnel de la sécurité publique (PSPNET), et peut être adapté pour le personnel infirmier et, de façon similaire à PSPNET, être un projet pilote dans une ou deux provinces avant d’être dispensé dans les autres provinces grâce à une contribution conjointe des gouvernements provinciaux et fédéral.

Le programme élimine plusieurs des obstacles présentés au personnel infirmier qui veut un soutien à la santé mentale, et s’appuie sur des méthodes éprouvées pour aider les clients à améliorer leur bien-être en identifiant et en gérant les schémas de pensée et les comportements nuisibles. Une telle initiative serait un complément efficace au financement, dans le cadre du Budget 2023, des initiatives visant à améliorer les conditions de travail et à créer un environnement de travail sain et sûr pour le personnel infirmier et les autres travailleurs de la santé.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

*La FCSII est la plus grande organisation infirmière au Canada. Elle représente le personnel infirmier de première ligne de chaque secteur des soins de santé – soins à domicile, SLD, soins communautaires et actifs – y compris étudiantes et étudiants en sciences infirmières. Elle se porte à la défense d’enjeux prioritaires dans le secteur de la santé et revendique l’engagement du gouvernement fédéral pour assurer la viabilité des soins de santé publics dans l’avenir.*